



Brevet de Pilote Confirmé Parapente

Il comprend 1 module théorie et 4 modules pratique. Il correspond au niveau marron de la fiche de progression (3^{ème} cycle). Obligatoire pour accéder aux formations fédérales et à la compétition. La partie pratique est validée sur le passeport de vol libre et/ou sur la fiche intranet du licencié par un directeur technique d'école FFVL (EFVL ou CEFVL).

Les compétences requises et décrites au travers des items et modules de ce 3^{ème} cycle nécessitent bien sûr des temps d'observation et d'évaluation en situations variées.

- **Validation des compétences**

Seules les écoles présentes en CF régionale et les moniteurs membres de l'équipe régionale de formation sont en mesure de valider les parties théoriques et pratiques. Des validations effectuées hors ligue sont possibles sur accord du RRF.

L'examen théorique fait l'objet d'une session écrite sous forme d'un qcm de 30 questions et de questions ouvertes. Il se passe sous la responsabilité du RRF, d'un cadre technique, d'un DTE d'école FFVL ou d'un responsable de session mandaté par le RRF. Possibilité d'examen sur qcm FFVL en ligne, selon le choix du responsable de session.

Le candidat devra obtenir une note minimale de 15/20 au qcm (soit 135 points sur 180), et la moyenne à chaque réponse aux questions ouvertes. Deux sessions annuelles (Cours + Examen) sont programmées par la ligue. Comme pour les autres niveaux de brevet, l'examen théorique peut être passé avant la validation de la partie pratique.

Pour la partie pratique du parapente, il y a 4 modules à valider (Chaque module peut se faire auprès de formateurs différents).

- **Certification du brevet**

La certification du brevet de pilote confirmé est réalisée par le RRF sur l'intranet FFVL sur demande du pilote (formation.parapente@liguepidfvollibre.fr).

Le RRF délivre un numéro d'enregistrement après avoir vérifié la validation de l'intégralité du cursus (Théorie et Modules Pratiques).

Vous devez impérativement être titulaire d'un brevet de pilote. Vous pouvez valider indépendamment la partie théorique et la partie pratique. Vous devez avoir une licence FFVL annuelle en cours de validité.

Le pilote devra s'assurer que son suivi formation BPC sur le site FFVL a été rempli par les différents formateurs (Onglet SUIVI FORMATION / BREVET PILOTE CONFIRME) et que les qualifications BPC Partie Théorique et Partie Pratique ont été validées par le DTE de l'école (ONGLET QUALIFICATION). Pensez à remplir votre SIGR en ligne (Onglet Profil Pilote).

A défaut, il peut également télécharger (Onglet SUIVI FORMATION / MES DOCUMENTS FORMATION / AJOUTER DES FICHIERS) les scans de son passeport page identité et modules BPC validés (Chaque item doit être validé avec Nom et Prénom pilote, **N° de licence**, Nom et signature du formateur, Cachet et n° FFVL de l'école).



- **Prix d'enregistrement du brevet *: 30€ à virer sur le compte PIDF.**



RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	08947	0000079525D	34	CL STE GENEVIEVE D BOIS (07637)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE

IBAN	FR49 3000 2089 4700 0007 9525 D34
Code B.I.C	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : **LIGUE DE VOL LIBRE PARIS ILE DE FRANCE**

** Le paiement n'est pas requis si le pilote a déjà payé le passage du même examen théorique à la Ligue PIDF.*

Contactez votre RRF pour toute question complémentaire :
fomation.parapente@liguepidfvollibre.fr